

DÉPARTEMENT : MOSELLE**COMMUNE :
DANNE ET QUATRE VENTS****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	13
Absents :	2

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2023****Date de convocation**

30/10/2023

Date d'affichage

08/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le six novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB : Maire**.

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, QUIRIN Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, SCHEFFLER Sylvain, MALYK France, BRUA Dolorès, JULLIENNE Michel, DIEBOLD André, SANTIAGO Fabrice, FRITSCH Christelle.

Absents excusés : BAE Laetitia, WATZKY Lionel.

Secrétaire de séance : André DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance. Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur André DIEBOLD.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 3 : LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE : DROIT DE PRIORITÉ, DÉSIGNATION DES CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER À L'ADJUDICATION**

Conformément au cahier de charge-type relatif à la période de location du droit de chasse du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Monsieur le Maire fait savoir que 4 dossiers ont été déposés en Mairie suite à la parution dans le journal de l'adjudication prévue le lundi 27 novembre 2023, à savoir :

- Monsieur Jean-Pierre KELHETTER, envoyé par recommandé
- Monsieur Georges BEYER, déposé le 27 octobre 2023
- Société de Chasse de Bonne Fontaine, déposé le 27 octobre 2023
- Monsieur Lionel WATZKY, déposé le 3 novembre 2023

Vu l'avis favorable de la commission consultative de la chasse lors de la réunion en date du 6 novembre 2023 pour les dossiers de Monsieur Georges BEYER et Monsieur Lionel WATZKY,

Vu l'avis favorable accordant le droit de priorité à la Société de Chasse de Bonne Fontaine,

Vu la demande de la commission demandant que des documents manquants soient déposés avant le lundi 27 novembre 2023 (date de l'adjudication) afin de valider les dossiers concernant :

➤ le dossier de Monsieur Jean-Pierre KELHETTER dont il manque :

- la copie (volet vert) du permis de chasser,
- la déclaration sur l'honneur selon laquelle le candidat s'engage à valider, chaque année, son permis de chasser durant toute la durée du bail en Moselle.

➤ le dossier de la société de Chasse de Bonne Fontaine, dont il manque pour tous les membres, la mention « en Moselle et pendant toute la durée du bail » au niveau de la validation de son permis de chasser chaque année.

Vu les documents manquants déposés en Mairie dans l'après-midi du 6 novembre 2023,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reconnaître son droit de priorité à la société de chasse de Bonne Fontaine,
- valide les 4 dossiers qui sont tous complets,
- désigne les candidats admis à participer à l'adjudication du lundi 27 novembre 2023, à savoir :
 - Monsieur Jean-Pierre KELHETTER,
 - Monsieur Georges BEYER,
 - Société de Chasse de Bonne Fontaine,
 - Monsieur Lionel WATZKY,

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 4 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de rénovation de l'éclairage public. L'opération envisagée consiste à la rénovation de l'éclairage public par le remplacement des ampoules traditionnelles par des éclairages de type LED. Cette modernisation permettra la maîtrise des consommations d'énergie et des dépenses d'énergie.

Le devis descriptif et estimatif de l'entreprise est Réseaux s'élève à 71 389,00 € HT soit 85 666,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de rénovation de l'éclairage public,
- S'ENGAGE à couvrir dès 2024, la partie à la charge de la commune par inscription au budget en section d'investissement,
- FIXE le plan de financement comme suit :

Coût du projet HT	71 389,00 €
Subvention FONDS VERT : escomptée 80 %	57 111,20 €
A la charge de la commune : fonds propres en HT	14 277,80 €

- SOLLICITE la subvention du FONDS VERT,
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- AUTORISE le Maire à toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 5 : PAIEMENT DES FACTURES FREE

Le Maire rappelle aux membres présents que la Trésorerie de PHALSBOURG a définitivement fermée ses portes le 1^{er} septembre 2023. Toutes les communes du canton de PHALSBOURG ont été rattachées au SGC (Service de Gestion Comptable) de SARREBOURG à cette même date.

Depuis début septembre, les prélèvements envoyés par FREE à la Banque de France font l'objet d'un défaut de paiement. Le SGC a effectué des recherches et n'arrive pas à expliquer les raisons de ce non prélèvement. Depuis deux mois, c'est la secrétaire de Mairie qui régularise avec sa carte bancaire les factures de FREE pour éviter que FREE ne coupe les 5 lignes mobiles de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de rembourser les sommes de : 27,99 € pour le mois de septembre 2023 et 37,99 € pour le mois d'octobre 2023 à la secrétaire de Mairie.
- Décide que tous les paiements effectués par la secrétaire lui seront intégralement remboursés jusqu'à ce que la situation soit régularisée.
- Décide de changer d'opérateur si aucune solution n'est trouvée.

- La séance a été levée à 21 heures 15 minutes.

N° ordre	OBJET
1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2023
3	Location de la Chasse Communale : droit de priorité, désignation des candidats admis à participer à l'adjudication
4	Demande de subvention Fonds Vert : rénovation LED de l'éclairage public
5	Païement des factures FREE MOBILE

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, QUIRIN Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, SCHEFFLER Sylvain, MALYK France, BAE Laetitia, BRUA Dolorès, JULLIENNE Michel, DIEBOLD André, WATZKY Lionel, SANTIAGO Fabrice.

Jean-Luc JACOB, Maire	
André DIEBOLD, secrétaire de séance	